



Parc d'Activités Ecovert

VIVIER-AU-COURT À vendre

IDENTIFIANT
ADEA1007

TYPE DE BIEN
 Terrain

ZONAGE
A.F.R., B.E.R.

DISPONIBILITÉ
Immédiate

SURFACE MAX.
90 000 m²

DIVISIBLE À PARTIR DE
1 000 m²

EMPLACEMENT



Description

Basé sur la commune de Vivier-au-Court dans les Ardennes, le Parc d'Activités Ecovert est à dominante artisanale et commerciale, et possède tous les aménagements nécessaires à l'implantation d'entreprises, en accès direct de l'échangeur A34 Paris-Luxembourg-Cologne.

D'une surface totale de 64 ha, dont 11 disponibles, "Ecovert" propose des parcelles à partir de 1.000 m², à des prix attractifs, appuyés par sa situation en zonage B.E.R. (Bassin d'Emploi à Redynamiser), qui permet (sous conditions ^[1]) aux entreprises de bénéficier d'exonérations quasi-unique en France de charges sociales et fiscales pendant 5 ans.

Ce Parc est très accessible également depuis l'autoroute A304 Amsterdam-Marseille, permettant un accès rapide en moins d'une demi-journée à 110 millions de consommateurs européens.

- ▶ Électricité : 1 MW (680 KVA, 15.000 volts)
- ▶ Gaz de ville
- ▶ Réseau Internet (ADSL)
- ▶ Station d'épuration
- ▶ Réseau incendie
- ▶ Études de sol et diagnostics archéologiques effectués
- ▶ Hauteur maximale autorisée : 13 m

Découvrez ce bien en vidéo : [select Ardennes ! Le Parc d'Activités Ecovert à Vivier-au-Court](#) ^[2]

Découvrez le territoire : [présentation d'Ardenne Métropole](#) ^[3]

Crédit photo & vidéo : ©Ardennes Développement / Action-Drones - 2019

Zone B.E.R.

Ce bien se situe en zone B.E.R. (Bassin d'Emploi à Redynamiser), qui permet, sous conditions, de bénéficier d'avantages fiscaux et sociaux quasi uniques en France :

- › Exonérations de charges fiscales pendant 5 ans
- › Exonérations de charges sociales pendant 5 ans

Équipements



 +33 (0)3 24 27 19 95

 contact.insite@ardennes-developpement.com

Ardennes Développement - 19 boulevard Fabert, 08200 Sedan - France